



Parc des Sports Charles Ehrmann  
155 boulevard du Mercantour  
06200 NICE  
Tél. : 04 93 71 86 05  
contact@athle06.org  
www.athle06.fr



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 du 18 mars 2023

Sophia-Antipolis, SKEMA Business School

Les convocations ont été envoyées par mail à tous les clubs d'athlétisme des Alpes-Maritimes affiliés à la Fédération Française d'Athlétisme, dans le respect des dispositions statutaires d'ATHLE06.

**Clubs présents ou représentés** (20 clubs sur 32, soit 62,5% des associations représentées, correspondant à 87,6% en nombre de voix) : AC Cannes, AC Valbonne, ASD Mentonnais, AS Monaco, ASPTT Nice Côte d'Azur, Athletic Philippidès Club de Bar-sur-Loup, Azur Sport Organisation, Blausasc Trail, Cavigal Nice Sports, Courir à Peillon, Courir en Pays de Grasse, Espérance Antibes, Foulées Roquebrunoises, Grasse Athletic Club, Nice Côte d'Azur Athlétisme, Nice Métropole Athlétisme, Stade Laurentin Athlétisme, US Cagnes, Vence Course à Pied et Vésubie Trail Club.

**Clubs absents, non-représentés** (12 clubs sur 32, soit 37,5% des associations représentées, correspondant à 12,4% en nombre de voix) : Athlé Sport Performance 06, Aventure et Sport en Pays des Lérins, Biot Athlétique Club, Club Sportif IBM Nice Sophia, Green Azur Adventures, Gym Dante Athlé Santé 06, Longo Trail, Mandelieu-La-Napoule AC, Menton Marathon A, New Dream Côte d'Azur, Sow Sport Grandir s'Épanouir et Tourrettes Esprit Trail

**Personnalités présentes** (4) : Carine PAPY (Vice-présidente du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes en charge des sports, représentant Charles-Ange GINESY, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes), Philippe MANASSERO (Président du C.D.O.S. 06), Céline IMBERT (Vice-Présidente du C.D.O.S. 06) et Julien WALTZER (Délégué U.S.E.P. 06).

**Membres du Comité Directeur présents** (12) : Martial AUDOT, Jacky CHARPENTIER, Franck CHEVRIER (Secrétaire adjoint), Ivan COSTE-MANIÈRE (Président), André FERRETTI, Sébastien FRANCK, Valérie GOURAISSA (Secrétaire générale), Denis MANASSERO (membre coopté), Corinne ROUSSEAU, Yves SERRA, Catherine STRUGEON-KUOPALLA et Julien WALTZER.

**Membres du Comité Directeur excusés** (8) : Vanessa BERNAD, Margot CHEVRIER, Laurence DELAIRE-COSTE, Sylvie DOULUT (Trésorière adjointe), Pierre FELT, Sophie LANES (Trésorière), Martine RALLO et Serge RALLO.

**Le quorum en nombre de clubs (62,5%) et en nombre de voix (87,6%) est atteint.**

## 1. Mot du président (Ivan COSTE-MANIÈRE)

Cette Assemblée Générale nous permettra certainement d'évoquer et de discuter des codes et des lois qui nous régissent, ainsi que des modèles à modifier, comme je l'évoquais déjà il y a plus de 10 ans. Mon mot retrouvé de 2008 l'atteste, ce qui nous rajeunira certainement tous.

Cette année de transition préolympique touche à sa fin. Elle aura connu nombre d'aléas, de vicissitudes et de joies. Rien de nouveau. Vous l'avez vécue tout comme moi, avec des déceptions et des satisfactions.

Sans empiéter sur le bilan de notre secrétaire générale, je retiendrai les derniers avatars, invectives ou « incivilités » pour reprendre le mot consacré, qui auront entaché nos pratiques. Un dispositif interne et autonome a été mis en place pour réagir en temps réel si cela se reproduisait.

L'athlétisme a tourné une page que notre Fédération de tutelle a un mal certain à tourner. La récente décision de mettre en place un fond d'aide juridique pour nos bénévoles par ATHLE06 ira plus loin que les couvertures corrélées aux licences.

Notre athlétisme départemental en est à la même croisée des chemins, avec un constat définitif de la fin nécessaire et programmée de l'amateurisme, et le besoin pressant d'une professionnalisation des différentes tâches du bénévolat, comme les juges. Même au-delà de nos frontières départementales.

Cette douloureuse mutation est une obligation vitale dans tous les compartiments des clubs aux instances fédérales, des organisations des compétitions aux secteurs de la vie quotidienne des clubs et de notre comité départemental.

Les claques cumulées risquent de toucher encore davantage l'enthousiasme de nos cadres bénévoles tandis que la partie professionnelle ou fédérale paraît de plus en plus incapable de réfléchir en d'autres termes que d'élite, malgré la carence de résultats enregistrée.

ATHLE06 existe maintenant dans le monde tumultueux de la communication.

Le dévouement et l'implication sans faille de vos élus auront également fait merveille sur le terrain du département et auprès de notre Conseil Départemental avec une tournée estivale méritoire et couronnée de succès orchestrée par nos amis du Comité Départemental Olympique et Sportif.

Le mandat actuel de notre équipe doit davantage aider à cimenter les bonnes volontés restantes, apaiser les tensions, enterrer les haches de guerre, et rendre professionnelles et efficaces toutes les actions entreprises et à entreprendre.

Je ne puis que souhaiter que l'année 2023, la dernière avant nos Jeux du centenaire, serve enfin de catalyseur, qu'elle soit dense et pleine, ouverte sur une concertation permanente et sur des services d'ATHLE06. Nos services seront de plus en plus en adéquation avec les donneurs d'ordres et les clubs, afin que les bénévoles retrouvent l'essence de leur engagement, le plaisir de l'investissement fructueux et la satisfaction du travail bien accompli. Les décisions de cette Assemblée Générale marqueront certainement un tournant philosophique, un changement de nos pratiques.

Merci à vous tous de bien vouloir enfin m'aider à tourner cette page sans regret ni rancune.

Des nouveaux défis à relever, toujours imposés dans l'urgence et l'improvisation, auront pu finalement être gérés en relative douceur grâce à l'implication compréhensive de tous les protagonistes, et aux liens amicaux qui les unissent depuis fort longtemps. Mais, il reste tant à faire en si peu de temps d'ici ces Jeux Olympiques de Paris 2024, annoncés comme une grande fête ! Si j'adopte le ton de l'humour, je n'en demeure pas moins réaliste, tant je n'ose imaginer les écueils futurs.

Vous avez toutes et tous saisi le rôle fondamental joué par la valorisation des heures de bénévolat afin de bien prouver la force de notre système associatif. Il s'agit d'un véritable baromètre au sein d'institutions telles que l'ARS, le CROS, la CRESS ou le CESER.

Nos finances sont toujours saines et permettent malgré les restrictions budgétaires omniprésentes et dans l'air du temps de ne pas trop douter et d'imaginer des lendemains plutôt rassurants, voire des projets « plus grands, plus hauts et plus forts ». Cela ne serait que normal pour une année olympique.

« Encore une fois, les journées entières passées sur les stades, les parcours de cross, les routes et les salles auront saturé les emplois du temps de tous. Les modestes récompenses qui seront distribuées, ne seront somme toute que la bien maigre reconnaissance de l'ensemble des clubs qui a su désigner cette équipe hétérogène mais consistante. »

Vous ne m'en voudrez donc pas de ne pas évoquer davantage nos compétitions, les évolutions des effectifs, tant les enjeux de cette année sont encore plus juridiques et fondamentaux que d'habitude, et j'oserais dire politiques.

Je persistais dans mes espoirs, lucide sans être candide. Je compte sur vous tous, en totale amitié pour que nous fassions entendre des messages justes, équitables, respectueux et respectables face aux enjeux personnels ou mégalomanes. J'espère ne pas vous avoir (trop) déçus et avoir rempli correctement mon rôle, tant sur le terrain de la représentativité que sur celui de l'efficacité et de l'intensité du travail.

Dans le même état d'esprit, qu'il me soit permis de remercier très solennellement, et en votre nom, Madame Claudine ROSCIAN et Monsieur Daniel LEMONNIER qui, grâce à la convention SKEMA-CROS Sud PACA, auront solutionné de nombreuses demandes en imprimerie, le CROS Sud PACA et son Président Hervé LIBERMAN, le CDOS 06 et son Président Philippe MANASSERO, notre ami Pascal OLMETA dont certains d'entre vous ont pu épauler lors de sa soirée caritative à l'Allianz Riviera et tant d'autres. Sans oublier dans le strict respect du protocole, notre Vice-Présidente du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Carine PAPY, véritable porte-parole inspirant des stratégies de son Président, Charles-Ange GINESY. Leur soutien est louable.

Je vous remercie pour cette année riche et dense. Je vous souhaite une nouvelle année fructueuse malgré les enjeux, en demeurant avec joie, optimisme et certitude l'un des garants des multiples valeurs de notre sport olympique. Je vous présente ainsi en totale impolitesse compte tenu de la date de cette Assemblée Générale, mes vœux les plus sincères et amicaux en guise d'inducteurs d'une sereine pertinence dans les choix des multiples décisions que nous devons prendre ensemble pour négocier au mieux les remous qui s'annoncent sur notre parcours annuel.

Puissent nos sportifs azuréens briller à Paris en 2024. Mais aussi pour ce qui nous concerne à Nice. Et continuons à rêver, des Jeux et de lendemains qui chantent.

## 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021

**Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021 est approuvé à l'unanimité par les clubs.**

Détails du résultat du vote : sur 20 clubs représentés, 20 clubs pour, 0 club contre, 0 abstention.

## 3. Approbation des modifications apportées au règlement intérieur d'ATHLE06

Une modification de l'article 15 du règlement intérieur en vigueur (du 26 mars 2022) et un ajout de trois articles dans le titre 3 – Comité Directeur ont été proposés par le Comité Directeur.

Les modifications en question sont entrées en application dès leurs approbation par l'Assemblée Générale (article 3.1 du règlement intérieur).

**Les modifications du règlement intérieur d'ATHLE06 sont approuvés à l'unanimité par les clubs.**

Détails du résultat du vote : sur 20 clubs représentés, 20 clubs pour, 0 club contre, 0 abstention.

## 4. Élection au Comité Directeur de Denis MANASSERO

Le 26 janvier 2023, sur la proposition du Président, Ivan COSTE-MANIÈRE, le Comité Directeur a coopté Denis MANASSERO, actuel Vice-Président de la commission running.

En vertu de l'article 10.6 du règlement intérieur d'ATHLE06, comme le nombre de sièges pourvu au Comité Directeur n'est pas atteint, la candidature pour l'élection de Denis MANASSERO en tant que membre du Comité Directeur a présentée lors de l'Assemblée Générale ordinaire du samedi 18 mars 2023.

**L'élection au Comité Directeur de Denis MANASSERO a été approuvée par les clubs.**

Détails du résultat du vote : sur 20 clubs représentés, 19 clubs pour (représentant 98,2% des voix), 0 club contre, 1 abstention (représentant 1,8% des voix).

## 5. Rapport moral de la secrétaire générale (Valérie GOURAISSA)

Voir le document d'accompagnement de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022.

**Le rapport moral de la secrétaire générale est approuvé à l'unanimité par les clubs.**

Détails du résultat du vote : sur 20 clubs représentés, 20 clubs pour, 0 club contre, 0 abstention.

## 6. Rapport financier 2021 de la trésorière (Sophie LANES)

Les éléments comptables 2022 d'ATHLE06 ont été établis par Françoise LEMALLE, expert-comptable (SELAS LEMALLE AREs X.PERT). Le compte de résultats présenté dans ce document concerne la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclus, soit un exercice de 12 mois.

Le compte de résultats de l'exercice 2022 est le suivant :

Total des produits	123 999,38 €
Total des charges	164 083,76 €
Excédents ou déficits	-40 084,38 €

Vous trouverez dans le document d'accompagnement le détail du compte de résultats de l'exercice 2022.

Les déficits observés sont expliqués en grande partie par :

- Les achats récents d'équipements nécessaires à l'organisation de nos compétitions : système de chronométrage des courses, ordinateurs et engins pour les lancers, pour des dotations aux amortissements à hauteur de 15.000 euros pour 2022.
- Une augmentation générale des coûts (déplacements, fournitures et prestations) évaluée à 5.000 euros par rapports à 2021.
- L'organisation des championnats départementaux de cross-country 2022-2023 en 2022 : environ 5.000 euros de charges supplémentaires.
- Une création d'emploi (embauche de BURGAIN Adriana en qualité d'agent de développement depuis septembre) qui ne sera subventionnée qu'à partir 2023.
- D'autres charges ayant dépassées nos prévisions dont nous avons des leviers de financement limités comme les gratifications des juges (+2.000 euros).

La valorisation des heures de bénévolat des membres d'ATHLE06 pour 2022 est la suivante :

<b>Nombres d'heures de bénévolat</b>	<b>7 150 heures</b>
Taux horaire appliqué	15,00 €
<b>Valorisation des heures de bénévolat</b>	<b>107 250,00 €</b>
<i>Ce qui correspond à 85,0% des produits</i>	

Nous tenons à remercier particulièrement tous les membres bénévoles d'ATHLE06 pour leur dévouement, les clubs d'athlétisme maralpins pour leur collaboration et nos partenaires : le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, EYTELIA, l'Agence Nationale du Sports, le Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes, la Ville de Nice (pour la mise à disposition des locaux au Parc des Sports Charles Ehrmann), Dynamic Athletic (Saint-Raphaël) et Intersport (Villeneuve-Loubet).

***Le rapport financier 2022 est approuvé à l'unanimité par les clubs.***

Détails du résultat du vote : sur 20 clubs représentés, 20 clubs pour, 0 club contre, 0 abstention.

## **7. Cotisations départementales 2022-2023**

Comme le stipulent les statuts d'ATHLE06 (article 14), le montant des cotisations départementales est chaque année soumis au vote lors de l'assemblée générale ordinaire.

Si les clubs souhaitent qu'ATHLE06 pérennise ses actions et ses services à la hauteur de ce qui a pu être réalisé lors des dernières années, dans le contexte économique actuel et qu'ils soutiennent ATHLE06 dans son double projet d' « engagement et revalorisation de la gratification des juges », il est nécessaire que le montant des cotisations départementales doive être réévalué pour la saison 2023-2024. Le budget prévisionnel 2023 a été justement pensé afin de garantir le rôle et la qualité de l'engagement d'ATHLE06 auprès des clubs maralpins.

Le Comité Directeur propose les montants suivants :

- Montant de la cotisation départementale sur la « licence compétition » : 35 euros
- Montant de la cotisation départementale sur la « licence découverte » : 22 euros
- Montant de la cotisation départementale sur la « licence loisir » : 12 euros
- Montant de la cotisation départementale sur la « licence dirigeant » : 5 euros
- Montant de la cotisation départementale sur l'affiliation des clubs : 100 euros

En amont, une réunion de présentation du projet a été organisée avec les clubs et un document détaillant les montants des cotisations départementales pour la saison 2023-2024 a été transmis aux clubs avant l'Assemblée Générale.

***Les montants des cotisations départementales proposés par le Comité Directeur pour la saison 2023-2024 ont été rejetés.***

Détails du résultat du vote : sur 20 clubs représentés ;

- 12 clubs pour (représentant 29,6% des voix) : ASD Mentonnais, AS Monaco, ASPTT Nice Côte d'Azur, Azur Sport Organisation, Blausasc Trail, Cavigal Nice Sports, Courir à Peillon, Grasse Athletic Club, Nice Métropole Athlétisme, Stade Laurentin Athlétisme, Vence Course à Pied et Vésubie Trail Club ;
- 7 clubs contre (représentant 70,1% des voix) : AC Cannes, AC Valbonne, Athletic Philippidès Club de Bar-sur-Loup, Courir en Pays de Grasse, Espérance Antibes, Nice Côte d'Azur Athlétisme et US Cagnes ;
- 1 abstention (représentant 0,3% des voix) : Foulées Roquebrunoises.

Les montants resteront inchangés pour la saison 2023-2024, à savoir :

- Montant de la cotisation départementale sur la « licence compétition BE à ES » : 25 euros
- Montant de la cotisation départementale sur la « licence compétition SE et MA » : 28 euros
- Montant de la cotisation départementale sur la « licence découverte » : 20 euros
- Montant de la cotisation départementale sur la « licence loisir » : 10 euros
- Montant de la cotisation départementale sur la « licence dirigeant » : 5 euros
- Montant de la cotisation départementale sur l'affiliation des clubs : 100 euros

## **8. Budget prévisionnel 2023**

Le budget prévisionnel 2023 (version 1) tel qu'il avait été pensé n'a pas pu être soumis à l'approbation des clubs compte tenu de la non-adoption des montants des cotisations proposés.

Le Bureau Exécutif et la commission des finances et du budget feront parvenir aux clubs dans un délai maximal d'un mois après l'Assemblée Générale le budget prévisionnel 2023 (version 2).

## **9. Rapport d'activités des commissions**

Les différents rapports d'activités des commissions départementales vous ont été présentés dans le document d'accompagnement distribué au début de l'Assemblée Générale.

## 10. Récompenses

Lors de cette Assemblée Générale, ont été décernées les quatre distinctions suivantes :

- « Prix Max KRAUTH » à André FERRETTI.  
*Ce prix récompense une personne qui œuvre bénévolement pour ATHLE06 en tout désintéressement, avec passion et attachement, comme ce fut le cas de notre regretté trésorier Max KRAUTH.*
  
- « Prix Jean-François FAMBON » à Jacky CHARPENTIER.  
*Ce prix récompense une personne vis-à-vis de sa position éthique et son fair-play.*
  
- « Prix Michel MASSEGLIA » au Nice Côte d'Azur Athlétisme.  
*Ce prix est attribué à un club au titre de son développement.*
  
- « Prix de l'olympisme » à Vanessa SIEGEL.  
*Ce prix est adressé à une personne qui incarne et véhicule les valeurs de l'olympisme.*

Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 à 18h15.

**Ivan COSTE-MANIÈRE**  
Président

**Valérie GOURAISSA**  
Secrétaire générale